

Le 6 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 6 juin 2022, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Dix personnes sont présentes.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2022-06-84**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Avis de motion – Règlement numéro 2022-06 concernant la limite de vitesse sur le rang Saint-Joseph et le rang du Petit-Saint-Esprit
9. Fusion de lots - terrain de l'hôtel de ville
10. Embauche du personnel pour le camp de jour – saison 2022
11. Stratégie d'optimisation des espaces urbains
12. Centre Richard-Lebeau - remplacement lumières au LED
13. Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston – approbation des états financiers au 31 décembre 2021
14. Bibliothèque municipale Lucille-M.-Desmarais – abolition des amendes
15. Subvention annuelle – Ludolettre
16. Comité St-Léo vers l'Ukraine – en solidarité envers le peuple ukrainien
17. Travaux rang de la Chaussée – soumission pavage
18. Travaux rang de la Chaussée – soumission remplacement d'un ponceau
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022
2022-06-85**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, tel que rédigé.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. Adoption des comptes payés et à payer 2022-06-86

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT que la greffière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 371 727,05 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 31 mai 2022 totalisant 87 969,88 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 31 mai 2022 totalisant 19 600,75 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 mai 2022 au montant de 703,91 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 mai 2022 totalisant 263 452,51 \$ et d'en autoriser le paiement par la greffière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs 2022-06-87

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
Aux Mille et une Fêtes	RÉSERVE	218.45 \$	Fête des voisins - Location friteuse, Cambro à soupe 40 litres
Boucher, Mikael	RÉSERVE	597.77 \$	Fête des voisins
Brière Guy	RÉSERVE	1 250.00 \$	Chansonnier - Fête St-Jean
Doucet, Pascal	RÉSERVE	3 679.20 \$	Spectacle 24 juin Fête St-Jean
Inter Clôtures Bois-Francis		6 582.99 \$	* Clôture balle, Refacteur aux Loisirs inc.
La Ballounerie	RÉSERVE	2 035.37 \$	Jeux gonflables - Fête St-jean
Les Druméthique	RÉSERVE	1 200.00 \$	Parade - Fête St-Jean
Productions Bernard Lebel		1 264.73 \$	Atelier Camp de jour
Rivard, Marie-Josée	RÉSERVE	1 318.80 \$	Fête des voisins - Alcool
Rochon, Laurianne	RÉSERVE	975.00 \$	St-Jean - Parade
Rosemarie Records	RÉSERVE	4 024.13 \$	St-Jean (Spectacle musique)
Royal Pyrotechnie inc.	RÉSERVE	5 748.75 \$	Feux d'artifice (balance contrat) - St-Jean
Santinel	RÉSERVE	119.98 \$	Camp de jour - Formation
SIUCQ	RÉSERVE	900.00 \$	Sécurité - fête St-Jean
Spec-Tech inc.	RÉSERVE	5 173.89 \$	Fête St-Jean - Sonorisation et éclairage
St-Arneault, Joanny	RÉSERVE	975.00 \$	Fête des voisins - musique
Tradition Marché		779.86 \$	* Refacteur aux Loisirs inc. - bières et alcool
Total		36 843.92 \$	* Refacteur aux Loisirs inc.

Adoptée

8. **Avis de motion – Règlement numéro 2022-06 concernant la limite de vitesse sur le rang Saint-Joseph et le rang du Petit-Saint-Esprit**

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie René qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement numéro 2022-06 concernant la limite de vitesse sur le rang Saint-Joseph et le rang du Petit-Saint-Esprit.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère Sylvie René et déposé séance tenante.

9. **Fusion de lots - terrain de l'hôtel de ville 2022-06-88**

CONSIDÉRANT que la Municipalité envisage la possibilité de construire une nouvelle caserne et des nouveaux locaux pour le Service des travaux publics à l'arrière de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'actuellement ledit terrain est composé de deux lots distincts et qu'il est préférable de les fusionner;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Auger Dubord, arpenteurs-géomètres pour la somme de 1500 \$, taxes en sus, pour effectuer la fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de mandater Auger Dubord, arpenteurs-géomètres, à effectuer la fusion des lots 5 516 963 et 5 686 238 afin de faciliter d'éventuels travaux sur le terrain de l'hôtel de ville.

Adoptée

10. **Embauche du personnel pour le camp de jour – saison 2022 2022-06-89**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit embaucher du personnel pour son camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'embaucher, les personnes suivantes, pour le camp de jour 2022, à savoir :

NOM	HORAIRE	POSTE
Félix Laramé	Temps partiel	Accueil des parents
Emeraude Coallier	Temps partiel	Aide-animatrice
Lyvia Langlois	Temps partiel	Aide-animatrice
Marie-Pier Veillette	Temps partiel	Responsable de profil
Samuel Lessard	Temps partiel	Responsable de profil
Sébastien Collard	Temps partiel	Responsable de profil
Corine Fournier	Temps plein	Animatrice
Maude Dupéré	Temps plein	Animatrice
Mélika D. Lagacé	Temps plein	Animatrice
Océanne Béliveau	Temps plein	Animatrice
Sarah-Eve St-Louis	Temps plein	Animatrice
Mia Bergeron	Temps plein	Animatrice
Nadine Moreau	Temps plein	Responsable de l'animation

Adoptée

11. **Stratégie d'optimisation des espaces urbains 2022-06-90**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des

organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de « stratégie d'optimisation des espaces urbains » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston s'engage à participer au projet de stratégie d'optimisation des espaces urbains et à assumer une partie des coûts;
- Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Que le conseil de la Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska soit l'organisme responsable du projet.

Adoptée

**12. Centre Richard-Lebeau - remplacement lumières au LED
2022-06-91**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite remplacer les luminaires du Centre-Richard Lebeau (CRL) par des luminaires au LED;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nordexco énergie au coût de 51 861,92 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 28 567,70 \$ via le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures (PSISRPE) a été obtenue par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention d'Hydro-Québec pour un montant de 17 748,65 \$;

CONSIDÉRANT que la part de la Municipalité après subvention s'élève à 5 545,57 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de mandater Nordexco énergie pour le remplacement des luminaires au Centre Richard-Lebeau.

Adoptée

**13. Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston – approbation des états financiers au 31 décembre 2021
2022-06-92**

CONSIDÉRANT que l'*Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston* (OMH) a déposé ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, au bureau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2021 démontrent des revenus de 110 759 \$ et des dépenses de 148 367 \$, ce qui représente un déficit de 37 608 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 de l'*Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston* tels que déposés au bureau municipal;

- De verser 10 % du déficit, soit la somme de 3 761 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

Adoptée

**14. Bibliothèque municipale Lucille-M.-Desmarais – abolition des amendes
2022-06-93**

CONSIDÉRANT que les bénévoles de la bibliothèque souhaitent abolir les amendes pour les frais des livres rendus en retard;

CONSIDÉRANT que cela facilitera l'accès à la bibliothèque et une meilleure gestion des prêts pour nos bénévoles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite que la bibliothèque demeure un lieu de culture dynamique et accessible pour tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'abolir les frais de retard en lien avec les livres rendus après échéance.

Adoptée

**15. Subvention annuelle – Ludolettre
2022-06-94**

CONSIDÉRANT qu'annuellement, l'organisme Ludolettre reçoit une somme de 3000 \$ à titre de contribution municipale;

CONSIDÉRANT que la somme n'a pas été perçue en 2021 par ledit l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de verser la somme de 6000 \$ à Ludolettre à titre de contribution municipales pour les années 2021 et 2022.

Adoptée

**16. Comité St-Léo vers l'Ukraine – en solidarité envers le peuple ukrainien
2022-06-95**

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a envahie militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est sensible aux souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT la volonté des élus d'exprimer leur solidarité envers le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT que le comité St-Léo vers l'Ukraine a été créé à cet effet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal appuie les démarches humanitaires dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu que le conseil municipal verse une somme de 1000 \$ au comité St-Léo vers l'Ukraine.

Adoptée

**17. Travaux rang de la Chaussée – soumission pavage
2022-06-96**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite effectuer des travaux de pavage et de réfection d'un ponceau par insertion sur le rang de la Chaussée;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 2022-05, en date du 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que ledit règlement d'emprunt a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT les soumissions de pavage suivantes, qui sont taxes incluses :

• Maskimo Construction inc.	464 682,39 \$
• Pavage Veilleux asphalte	436 272,64 \$
• Smith asphalte inc.	390 340,13 \$
• Construction et pavage Portneuf inc.	388 402,80 \$
• Sintra inc.	460 934,78 \$
• Pavage Drummond inc.	468 974,24 \$
• Pavage Centre Sud du Québec inc.	482 895,00 \$
• Construction et pavage Boisvert	374 765,61 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'octroyer le contrat de pavage à Construction et pavage Boisvert pour la somme de 374 765,61 \$, taxes incluses.

Adoptée

18. Travaux rang de la Chaussée – soumission remplacement d'un ponceau 2022-06-97

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite effectuer des travaux de pavage et de réfection d'un ponceau par insertion sur le rang de la Chaussée;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 2022-05, en date du 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que ledit règlement d'emprunt a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT les soumissions de remplacement d'un ponceau par insertion :

• Action Progex inc.	216 986,57 \$
• Excavation J. Noël Francoeur inc.	218 452,50 \$
• Dili Contracto inc.	434 433,04 \$
• Lambert & Grenier inc.	282 600,00 \$
• L4 Construction inc.	199 811,32 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu d'octroyer le contrat de remplacement d'un ponceau par insertion à L4 Construction inc. pour la somme de 199 811,32 \$, taxes incluses.

Adoptée

19. Période de questions

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

20. Levée de l'assemblée 2022-06-98

Il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu de lever la séance à

19 h 58.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale